



RÉGATES ÉCOVOILE BAIE-DES-CHALEURS 2024 9, 10 et 11 août 2024

AVIS DE COURSE

Écovoile Baie-des-Chaleurs, Carleton-sur-Mer, Québec

Version : V1_20240725

1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile (RCV).
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITÉ

La publicité sera restreinte à « ISAF 20, code de publicité ».

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux classes de voiliers de type Optimist, Laser 4.7/Radial, 420, F18, catamarans opens, multicoques et monocoques en mode handicaps. Il est possible d'accueillir d'autres classes, un classement séparé sera prévu.
- 3.2 Les Lasers 4.7 et Radial seront considérés comme une seule classe. Les participants peuvent changer de gréements au cours de l'évènement. Cependant, les deux voiles doivent porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription.
- 3.3 Tous les compétiteurs doivent avoir signé la feuille de décharge de responsabilité, ou la faire remplir par un parent s'il est mineur (moins de 18 ans).
- 3.4 L'inscription ne sera pas officielle tant que toutes l'information nécessaire ainsi que le paiement ne seront complétés.
- 3.5 Les inscriptions devront être complétées avant le 10 août 2024 à 7:30.
- 3.6 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à partir du site internet d'Écovoile au lien suivant: <https://www.ecovoile.com/regates-ecovoile-desjardins/>. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les inscriptions effectuées après le 4 août 2024.

4 FRAIS D'INSCRIPTION

4.1 Les frais d'inscription à la régata (2 jours de courses) sont :

| | Paiement reçu au plus tard le 07-01 | Paiement reçu après le 08-04 |
|---------------|--|---|
| Bateau simple | 65 \$ | 95 \$ |
| Dériveur 420 | 95 \$ | 115 \$ |
| Classe F18 | 110\$ | 140\$ |
| Quillard | 20 \$ | 20\$ |

4.2 Ces frais incluent les dîners de samedi et dimanche (à l'exception des quillards).

4.3 Il est possible de louer une embarcation à Écovoile pour participer à la régata. Les coûts sont de 65 \$ pour un dériveur simple, 85 \$ pour un dériveur double type 420 et 200 \$ pour un quillard. Les bateaux utilisés seront attribués par tirage au sort, le 10 août 2024 à 7h30. Il est important de réserver son bateau pour s'assurer de leur disponibilité.

4.4 Les paiements se font par cartes bancaires en ligne ou par téléphone.

4.5 Un bateau accompagnateur, avec ou sans entraîneur, n'a aucun frais d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité.

5 PROGRAMME (provisoire) :

| Date | Heure | Évènement |
|---------------------|----------------|---|
| Vendredi 9 août | 10:00 à 15:00 | Journée d'entraînement des coureurs |
| | 18:00 | Souper d'ouverture |
| Samedi 10 août | 07:15 | Fin de confirmation des dossiers d'inscription |
| | 07:30 | Réunion des barreurs – Quillard (Club Nautique de Carleton) |
| | 08:00 | Réunion des barreurs – Dériveurs et F18 (Écovoile) |
| | 09:00 | Premier signal d'avertissement de la journée |
| | 16:00 | Dernier signal d'avertissement possible |
| Dimanche 11 août | 08:00 | Réunion des barreurs (Écovoile) |
| | 09:00 | Premier signal de départ de la journée |
| | 13:30 | Dernier signal de départ des Régates 2023 |
| | 15:00 ou avant | Cérémonie de remise des trophées |

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Les instructions de course seront disponibles au bureau de la course et sur le site internet d'Écovoile, <https://www.ecovoile.com/r%C3%A9gates2024> .

6.2 Le bureau de la course est situé dans le bâtiment d'Écovoile Baie-des-Chaleurs au 499, boul. Perron à Carleton-sur-Mer.

7 AIRE DE COMPÉTITION

L'aire de compétition est située dans la Baie-des-Chaleurs, en face du site de la plage municipale et d'Écovoile Baie-des-Chaleurs, à Carleton-sur-Mer.



Avis de course
9, 10 et 11 août 2024
Carleton-sur-Mer (Qc)

8 PARCOURS

Le parcours sera de type au vent/sous le vent pour les classes de dériveurs et de catamaran. Le parcours sera de type côtier pour les classes quillards et multicoques.

9 CLASSEMENT

- 9.1 Aucun maximum de course n'est prévu.
- 9.2 Une course doit être validée pour constituer une série.
- 9.3 Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera la somme de ses points dans toutes les courses.
- 9.4 Quand 5 courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera la somme de ses points dans toutes les courses en retirant son pire pointage.
- 9.5 Pour les catamarans open et les quillards, chaque bateau se verra attribuer par le comité de course, un handicap. Chaque équipage inscrit recevra et devra remplir un formulaire relatif aux caractéristiques de son bateau afin qu'un handicap lui soit attribué. Les résultats d'une course seront calculés selon la méthode temps/distance.
- 9.6 Pour les voiliers inscrits dans le cadre du circuit Baie-des-Chaleurs, le classement utilisé pour établir le podium du circuit est celui en temps compensé. Des prix seront remis sur les quais. Également, le premier bateau à avoir franchi la ligne d'arrivée en temps réel se voit offrir ce qu'on appelle les « honneurs de la ligne ».
- 9.7 Le classement des catamarans F18 sera comptabilisé comme le classement du championnat canadien de cette classe pour 2024.

10 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 10.1 L'accès au site de régates est interdit pendant une course à l'entraîneur et aux accompagnateurs.
- 10.2 Les bateaux d'appui seront identifiés par un pavillon « Écovoile ».
- 10.3 Les entraîneurs peuvent avoir accès à des bateaux pour appuyer leurs coureurs sur le plan d'eau, entre les courses. Il est important que les entraîneurs réservent leur bateau avant le 4 août 2024, sinon l'organisation ne pourra garantir ce service.

11 PLACE AU PORT

- 11.1 Tous les bateaux (excluant les quillards) doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain à proximité du bâtiment d'Écovoile.
- 11.2 Tous les bateaux (excluant les quillards) doivent être mis à l'eau à partir de la plage.

12 PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe.

13 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 13.1 Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 4 : Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 13.2 Suite à son inscription, le participant à cette régata, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média du web, de journaux, ou de publicité.

14 ASSURANCE

Les participants sont responsables de s'assurer adéquatement pour couvrir les dommages à un tiers durant l'évènement. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

15 AVIS DE COURSE, INSTRUCTIONS DE COURSE ET AMENDEMENTS

L'avis de course, les instructions de course seront disponibles sur le site internet et affichés sur le tableau officiel avec les amendements. Le tableau officiel est situé sur les fenêtres du bâtiment d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.

16 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- 16.1 Directeur de la régata : Vincent Duchemin, 418-364-7802 / direction.base@ecovoile.com
- 16.2 Organisation de la régata : 418 364-7802 / info@ecovoile.com

HÉBERGEMENT ET NOURRITURE

- Ceux qui désirent loger en hôtel ou en camping doivent réserver tôt.
- Écovoile Baie-des-Chaleurs a obtenu la permission d'accueillir un nombre limité de motorisés sur le stationnement d'Écovoile (les toilettes situées à l'intérieur du bâtiment seront accessibles). Communiquer avec Écovoile pour confirmer votre emplacement.

PROGRAMME CLEAN REGATTAS

- Une fois de plus, Écovoile Baie-des-Chaleurs est fier d'annoncer sa participation au programme Clean Regattas de l'organisme Sailors for the Sea qui vise à rétablir la santé des océans. La protection des eaux de la Baie-des-Chaleurs est très importante aux yeux de l'organisation et votre aide est demandée dans cet effort. Pour plus de détails sur le programme Clean Regattas, visitez le site internet, www.sailorsforthesea.org.
- Diverses mesures seront prises afin de réduire l'empreinte écologique de l'évènement et l'organisation des Régates Écovoile Desjardins vous demande votre aide sur les points suivants :
 - effectuer votre inscription en ligne afin de réduire l'impression de papier;
 - apporter vos bouteilles d'eau réutilisables et les remplir aux endroits indiqués (les bateaux mouilleurs auront des réservoirs d'eau);
 - placer aux endroits indiqués vos matières recyclables et vos déchets (les bateaux mouilleurs récupéreront vos matières résiduelles);
 - Faire du covoiturage ou utiliser les transports en commun, dans la mesure du possible, pour vous rendre sur le site de la compétition.